

Rapport d'évaluation

Plan de réussite

du Cégep de la Gaspésie et des Îles

Juin 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Note préliminaire

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Cégep de la Gaspésie et des Îles se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

La Commission estime que le plan de réussite du Cégep de la Gaspésie et des Îles devrait permettre l'atteinte des cibles fixées dans la mesure où le Collège approfondira son analyse et complétera son plan par des moyens appropriés.

Première partie

**Évaluation du plan de réussite remis
au ministre de l'Éducation
au cours de l'année scolaire 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement
collégial
le 31 octobre 2001**

Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les cibles de réussite et de diplomation fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite du Cégep de la Gaspésie et des Îles¹ lors de sa réunion tenue le 31 octobre 2001. Ce faisant, la Commission a porté une attention particulière aux aspects suivants : la rigueur de l'analyse et l'identification des obstacles; l'adéquation des stratégies, des moyens et des mesures organisationnelles adoptées par le Collège en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

1. Le dossier examiné par la CEEC comprend les pièces suivantes :

Plan institutionnel de réussite, 6 novembre 2000, avec lettre de transmission du 4 décembre 2000 et extrait de procès-verbal du 30 novembre 2000 du conseil d'administration;

Plan de suivi du plan de la réussite 2000-2001 avec lettre de transmission du 1^{er} mai 2001 et extrait du procès-verbal du 19 avril 2001 du conseil d'administration;

Plan de réussite [...] Cibles institutionnelles de diplomation et objectifs annuels de réussite avec lettre de transmission du 30 mai puis du 8 juin 2001 et extrait de procès-verbal du 7 juin 2001 du conseil d'administration.

L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation

Le Collège identifie un certain nombre d'obstacles à la réussite et à la diplomation en tenant compte, dans un premier temps, des programmes ciblés par le Ministre – *Sciences humaines, Techniques administratives, Techniques de l'informatique et Technologie du génie électrique* auxquels il a choisi d'ajouter la *Session d'accueil et d'intégration*. Le présent plan porte également sur certains cours de mathématiques et de français. D'autres programmes pourront être touchés dans une prochaine étape².

Le choix de la *Session d'accueil et d'intégration* provient de ce qu'elle présente une problématique particulière au Cégep de la Gaspésie et des Îles. En effet, ce cheminement regroupe une forte proportion de l'effectif scolaire, quelque 15 % des élèves de 1^{re} année et jusqu'à 25 % voire 50 % dans certains des centres de formation par rapport à environ 6 % dans l'ensemble du réseau. Cette session constitue une voie d'entrée au collégial pour un grand nombre d'élèves qui quittent par la suite pour continuer leurs études dans un autre établissement. Le Cégep de la Gaspésie et des Îles n'a donc pas de prise sur le cheminement ultérieur d'une proportion assez importante de ses élèves; ce qu'il peut faire de mieux est donc de leur offrir une bonne intégration aux études collégiales. Le Collège fait d'ailleurs remarquer qu'aucun élève satisfaisant aux conditions d'admission n'est refusé mais que, malgré cette absence de sélection, les taux de réussite et de diplomation se comparent bien avec la moyenne du réseau. D'un autre côté, il n'est pas étonnant que l'on note des taux de changement de programme, voire de collège, plus élevés que dans l'ensemble du réseau.

L'identification des obstacles à la réussite dans ces cours et programmes et à la diplomation repose sur l'observation de données statistiques pertinentes ainsi que sur l'information recueillie auprès des professeurs et des professionnels. Ces obstacles sont présentés d'une manière succincte pour chacun des cours ou programmes visés. Cette présentation est habituellement claire.

2. Le programme *Soins infirmiers* n'était pas inclus à l'origine parmi les programmes ciblés par le Ministre – il a été ajouté en juillet 2001 – et le Collège ne le mentionne pas comme un programme visé à cette étape-ci.

L'analyse ayant présidé à l'identification des obstacles est néanmoins peu approfondie. Cela tient sans doute à ce que le Collège ne dispose pas encore d'un système d'information qui lui permettrait de bien suivre sa clientèle. Le Collège aurait pu viser d'autres programmes où la diplomation laisse aussi à désirer; de son côté, la réussite dans les cours de mise à niveau en mathématiques et en français semble problématique non pas en comparaison avec l'ensemble du réseau mais par rapport aux cibles de réussite fixées.

La Commission considère que le Collège aurait avantage, dans la poursuite des travaux sur le plan de réussite, d'approfondir les analyses permettant d'identifier les obstacles à la réussite et de bien justifier le choix des programmes et des cours ciblés.

Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles

Afin d'atteindre les cibles fixées pour la réussite et la diplomation, le Collège vise d'abord la première année d'études et propose divers moyens d'aide : activités d'accueil et d'information, encadrement, cours de mise à niveau, *Session d'accueil et d'intégration* et centres d'aide. De même, dans un premier temps, l'accent est mis sur quelques programmes ciblés. Et là encore, dans les programmes techniques visés, le Collège mise sur l'intégration des élèves dès le début des études, entre autres choses par la mise en contact avec le milieu professionnel. Par ailleurs, le plan prévoit des évaluations et des analyses plus poussées, qui pourront amener ultérieurement des ajouts ou des ajustements à son plan de réussite; le Collège précise en effet que d'autres programmes pourront être inclus dans le plan dans une prochaine étape.

Le plan est structuré de manière à rapprocher, pour chacun des programmes ou des cours considérés, les obstacles identifiés et les mesures visant à les surmonter. La stratégie retenue est de bâtir sur ce qui existe et, dans cette logique, les mesures déjà en place sont systématiquement distinguées des nouveaux moyens adoptés ou envisagés. Cette façon de faire aide à suivre la démarche du Collège.

L'adéquation entre les obstacles à la réussite et la diplomation, d'une part, et les mesures retenues, d'autre part, est mise en évidence dans le cas du programme de *Technologie du génie électrique*, où le Collège se donne une batterie de moyens qui devraient permettre de se rapprocher de la cible fixée. Pour les programmes de *Sciences humaines*, *Techniques administratives* et *Techniques de l'informatique*,

les mesures retenues viennent s'ajouter à celles qui ont été mises en place à la suite de l'évaluation récente de ces programmes; elles paraissent adéquates et devraient contribuer à hausser le niveau de réussite des études. En outre, des analyses plus poussées sont prévues concernant *Techniques administratives*.

Afin d'accroître la persévérance aux études, le Collège se propose d'assurer un suivi systématique auprès des élèves qui quittent le Collège sans diplôme. Comme le Collège vise à relever assez considérablement le taux de diplomation dans les programmes mentionnés, on peut penser que d'autres moyens devront être ajoutés visant la poursuite des études en 2^e et 3^e années, les stages ou les épreuves de fin de parcours. Il faut ici s'en remettre aux évaluations prévues des mesures et aux développements futurs du plan de réussite.

Les cours de mise à niveau en mathématiques et en français – qui font souvent partie de la *Session d'accueil et d'intégration* – sont traités à part avec d'autres cours de ces disciplines. Cependant, notamment dans le cas des cours de français, il y a un manque de correspondance entre la problématique des cours identifiés et les mesures retenues; en effet, celles-ci touchent plutôt les cours de la séquence qui ne sont pas identifiés comme constituant des obstacles au cheminement. Le Collège aurait intérêt à clarifier son discours sur ce point. Enfin, sous la rubrique des orientations, le plan de suivi apporte une panoplie de mesures diverses, surtout sous le thème de l'encadrement, qui ne sont pas toujours rattachées à des « obstacles » précis.

Le Collège compte l'encadrement offert aux élèves comme une de ses forces ainsi que, plus généralement, la proximité entre professeurs et élèves que permet le milieu environnant. La Commission croit que le Collège a choisi une stratégie prometteuse en tablant sur ces acquis. Elle note également l'intérêt du partage d'expériences entre les différents centres de formation que le plan de réussite propose, notamment, en ce qui concerne la *Session d'accueil et d'intégration*.

Le plan engage l'ensemble de la communauté collégiale, comme en témoigne le plan de suivi. Il prévoit des « mesures collège », dont des activités de formation sur le tutorat et plus généralement sur le thème de la réussite, s'adressant à l'ensemble du personnel enseignant. La mise en place d'un système efficace d'information sur les programmes – point déjà soulevé à quelques reprises par la Commission – y figure aussi. Dans cette même optique, le Collège aurait pu établir le lien entre son plan de réussite et son projet éducatif. Par ailleurs, le plan

ne contient pas de mesure concernant l'évaluation des apprentissages et l'application rigoureuse de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) alors que la Commission a adressé au Collège plusieurs remarques à ce sujet dans le cadre des évaluations de programmes; le plan est discret également au chapitre de l'évaluation des enseignements.

Dans l'ensemble, les objectifs et les moyens présentés dans le plan paraissent donc pertinents à l'égard des obstacles identifiés à la réussite des études. Le plan devra cependant être complété sur certains points par des analyses plus approfondies concernant les autres programmes offerts, en particulier « *Soins infirmiers* », comme le prévoit d'ailleurs le plan de suivi, ainsi que les éventuels obstacles au cheminement scolaire liés aux 2^e et 3^e années d'études.

Les modalités de mise en œuvre

La documentation examinée par la Commission comprend un plan de suivi détaillé qui précise, pour chacune des mesures retenues, les cours ou les programmes visés, les centres de formation touchés, les responsables de la mise en œuvre et les échéances. Comme cela a déjà été indiqué, ce plan témoigne de l'engagement de l'ensemble de la communauté collégiale et de la prise en charge institutionnelle du plan de réussite. Le plan de suivi va quelquefois au-delà de l'analyse présentée antérieurement : c'est ainsi que certains programmes y sont mentionnés dont il n'avait pas été fait mention dans l'exposé des « obstacles ». Le plan de suivi témoigne donc de la poursuite de la réflexion sur la réussite.

La coordination et le suivi du plan ainsi que l'évaluation des activités sont placés sous la responsabilité du directeur des études, assisté d'une conseillère pédagogique; l'évaluation des mesures mises en place doit se faire durant l'année 2001-2002.

Si le suivi du plan met à contribution l'ensemble des acteurs du Collège, peu de mesures impliquent explicitement des concertations, sauf celles qui sont énoncées sous l'orientation portant sur l'approche programme et qui concernent notamment les professeurs des disciplines principales et contributives des programmes. La Commission encourage le Collège à poursuivre l'implantation de l'approche programme en tenant compte de toutes les composantes des programmes.

Dans l'ensemble, la Commission conclut que les modalités de mise en œuvre du plan sont tout à fait adéquates.

Conclusion

La structure de présentation du plan de réussite du Cégep de la Gaspésie et des Îles est simple et claire : l'identification d'obstacles à la réussite est suivie pour chaque discipline ou chaque programme identifié des mesures retenues pour améliorer la réussite; ces mesures sont reprises systématiquement à la fin du document et, de nouveau, dans le plan de suivi. En introduction, le Collège fournit quelques renseignements éclairants concernant la poursuite des études des élèves en *Accueil et intégration* ainsi que des élèves qui s'inscrivent dans les programmes préuniversitaires donnés en anglais.

L'analyse ayant conduit à l'identification des obstacles à la réussite n'est toutefois pas très approfondie et le choix par le Collège de certains cours ciblés n'est pas clairement justifié. La Commission considère que le Collège aurait avantage, dans la poursuite des travaux sur le plan de réussite, d'approfondir ses analyses afin de bien justifier le choix des programmes et des cours ciblés.

Dans la plupart des cas, les liens entre les obstacles à la réussite et les stratégies et moyens choisis sont clairement établis et les nouvelles mesures retenues paraissent adéquates, réalistes et potentiellement efficaces. Elles prennent appui sur les moyens déjà en place et mettent l'accent sur diverses formes d'encadrement, comme le tutorat, et sur l'aide à la réussite offerte par les centres d'aide en français, en mathématiques, etc.

Compte tenu des cibles de réussite et de diplomation que le Collège s'est fixées, le plan devra sans doute être complété pour tenir compte de certains autres programmes que ceux qui sont visés à cette étape, dont *Soins infirmiers*, ainsi que des éventuels obstacles au cheminement scolaire liés aux 2^e et 3^e années d'études – c'est d'ailleurs ce que prévoit le plan de suivi. La Commission considère que le Collège devrait aussi prendre en considération l'importance des modes d'évaluation des apprentissages et de l'application rigoureuse de la PIEA.

Le plan témoigne d'une prise en charge institutionnelle et d'une large mobilisation du personnel enseignant et professionnel; pour sa mise en œuvre, il prévoit des mesures de perfectionnement s'adressant à l'ensemble des professeurs. Le plan de suivi est digne de mention : il comporte pour chacune des mesures retenues des précisions touchant les cours, disciplines ou programmes visés, les responsabilités de mise en œuvre et l'échéance.

En définitive, la Commission juge que ce plan est intéressant. Étant donné les cibles ambitieuses fixées pour la réussite et la diplomation, le plan mériterait cependant d'être complété par une analyse plus approfondie des obstacles et enrichi d'actions touchant certains autres programmes, les 2^e et 3^e années d'études et la pédagogie. Il gagnera alors d'autant en efficacité.

Deuxième partie

Addenda et jugement final

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement
collégial
le 19 juin 2002**

Addenda

Lors de sa réunion du 19 juin 2002, la Commission a pris connaissance du rapport de suivi du plan de réussite du Cégep de la Gaspésie et des Îles³. Le Collège a établi des cibles de réussite et de diplomation en *Soins infirmiers* et il a ajouté des mesures spécifiques à ce programme. Il a aussi adopté des moyens pour les programmes offerts au Centre spécialisé des pêches, dont l'approche par projets. Enfin, les analyses prévues en *Techniques administratives* ont été réalisées et elles ont donné lieu à la mise en œuvre de nouvelles mesures. Toutefois, le Collège indique qu'il a dû retarder l'implantation du système d'information sur la clientèle, ce qui l'a empêché de raffiner ses analyses, de cibler d'autres programmes d'études, ou de proposer de nouveaux moyens liés aux obstacles identifiés. Au moment du rapport de suivi, il espérait mettre en place le système d'information avant le début de la prochaine année scolaire.

Jugement final

La Commission estime que le plan de réussite du Cégep de la Gaspésie et des Îles devrait permettre l'atteinte des cibles fixées dans la mesure où le Collège approfondira son analyse et complétera son plan par des moyens appropriés.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Bengt Lindfelt et Jocelyne Bolduc, agent et agente de recherche

3. *Rapport de suivi du Plan institutionnel de réussite et de diplomation 2000-2001*, avec lettre de transmission du 3 décembre 2001.